

## S.M.A.D.E.S.E.P.

Syndical Mixte d'Aménagement et de Développement de Serre-Ponçon

### PROCES VERBAL DU CONSEIL SYNDICAL DU S.M.A.D.E.S.E.P. 7 octobre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 7 octobre, à 17h00, le comité syndical du syndicat mixte d'aménagement et de développement de Serre-Ponçon s'est réuni en séance ordinaire dans les locaux de la capitainerie, à Savines le lac, sous la présidence de Monsieur Victor BERENGUEL, Président.

#### Séance du 7 octobre 2024

Date de convocation :  
Le 24/09/2024

NOMBRE DE MEMBRES :  
Effectif statutaire : 24  
(32 voix)  
En exercice : 24  
(32 voix)  
Membres présents ou représentés : 16  
(23 voix)

Membres présents  
Vote(s) pour 27  
Vote(s) contre 0  
Abstention(s) 0

Secrétaire de séance : Catherine SAUMONT

Auxiliaire de secrétaire de séance :  
Christophe PIANA

**Pour la Communauté de Communes de Serre-Ponçon :**  
Marc AUDIER, Serge COMBE, Georges GAMBAUDO, Bernard RAIZER, Michèle TETENOIRE, Monique FARNAUD, Pierre VOLLAIRE

**Pour la Communauté de Communes Val D'Avance Serre-Ponçon :** Catherine SAUMONT

**Pour la Communauté de Communes de la Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon :** Frédéric REYNAUD, Hélène GARCIER RICHAUD

**Pour le Département des Hautes Alpes (chaque élu dispose de deux voix) :** Christian HUBAUD, Marc VIOSSAT, Claire BARNEOUD (pouvoir donné à V. BERENGUEL), Carole CHAUDET (pouvoir donné à M. VIOSSAT), Ginette MOSTACHI (pouvoir donné à C. HUBAUD), Joël BONNAFOUX, Valérie ROSSI (pouvoir donné à J. BONNAFOUX)

**Pour le département des Alpes de Haute Provence (chaque élu dispose de deux voix) :** Elisabeth JACQUES, Jean-Michel TRON

**Personnes invitées :** Thierry ALLAMANNO (CDV), Christophe PERNIN (CCI05)

#### Ordre du jour

Appel nominal  
Nomination d'un Secrétaire de séance  
Compte-rendu de la séance du Comité syndical du 10 juin 2024

#### I – PLAN DE RESILIENCE DU LAC DE SERRE-PONCON

- DEB 2024-41 : Proposition de programmation des actions prioritaires à 5 ans
- DEB 2024-42 : Demande de financements relatifs à l'aménagement de sites à forte valeur patrimoniale

#### II – DOSSIERS « PERSONNELS »

- DEB 2024-43 : Renouvellement du poste de maître d'œuvre rattaché à la mission « Plan de résilience »

#### III – POINTS D'INFORMATION (discutés en séance)

- Outil de gestion de la GEMAPI sur la Haute-Durance
- Expérimentations du ponton brise-vagues et de l'éco-ponton
- Livraison de l'étude de faisabilité de la pisciculture
- Visite préfectorale le 31 juillet 2024
- Elaboration du catalogue des actions du plan de résilience (proposition de maquette)
- Accueil du Président de la Fédération Française des Ports de Plaisance le 13 septembre 2024

## S.M.A.D.E.S.E.P.

Syndicat Mixte d'Aménagement et de Développement de Serre-Ponçon



- Inauguration des cales de mise à l'eau et de la requalification de la base nautique de Saint-Vincent- les-Forts

Après avoir procédé à l'appel, le Président propose à Catherine SAUMONT d'être désignée Secrétaire de séance, ce qu'elle accepte avec l'approbation des membres du Comité syndical.

Il ouvre par la suite ce conseil d'administration par la lecture du compte-rendu de la séance du 10 juin 2024 qui n'entraîne aucune observation de la part des membres présents. Le compte rendu est ainsi approuvé à l'unanimité.

### Compte rendu de la séance du 10 juin 2024

Adopté à l'unanimité

#### DEB 2024-41 : Programmation du plan de résilience du lac de Serre-Ponçon

Le Président rappelle la délibération n°2023-36 du 8 novembre 2023 par laquelle le Comité syndical approuvait le plan de résilience du lac de Serre-Ponçon, tel qu'organisé autour des trois ambitions stratégiques suivantes :

- La lutte contre le réchauffement climatique ;
- L'adaptation des infrastructures nautiques aux effets du réchauffement climatique ;
- La diversification de l'économie lacustre en direction d'activités moins dépendantes du niveau du lac ;

Cette décision constitue l'aboutissement d'une démarche qui, partagée avec EDF, a largement mobilisé l'établissement public tout au long de ces deux dernières années. Malgré des délais très contraints, le S.M.A.D.E.S.E.P. a systématiquement recherché par la concertation publique et institutionnelle, les consensus qui garantissent la plus grande efficacité dans la réalisation de ces actions cohérentes à l'échelle de la retenue tout entière. Le Président indique ainsi à l'assemblée que l'institution aura suivi au plus près les grandes étapes de l'élaboration du plan de résilience telles que le Comité syndical les aura arrêtées par délibération n°2022-64 en date du 9 novembre 2022 :

1. Décembre 2022/janvier 2023 : sensibilisation aux enjeux (diffusion de la plaquette) et concertation des publics via le site Internet et les questionnaires en ligne dédiés. Ces supports auront été réalisés pour l'essentiel à partir d'un travail interne, assez largement apprécié par les contributeurs au projet.
2. Février/mars 2023 : restitution de ces propositions/observations au cours d'une séquence « institutionnelle », notamment auprès de la Région, de l'Etat et des membres adhérents au S.M.A.D.E.S.E.P. (Départements + EPCI). Près de 500 questionnaires auront été collectés et traités : validant la quasi-totalité des propositions faites, ils ont conféré une grande légitimité à la démarche comme une belle dynamique pour ses phases ultérieures.
3. Mars/juillet 2023 : ateliers de travail par sites communaux avec les Maires concernés et partenaires institutionnels et techniques associés (EPCI, Département, Région SUD, CAUE, UPACA, Syndicat des professionnels...). Cette construction pré-opérationnelle a consisté à confronter les propositions obtenues, possiblement incomplètes voire contradictoires, avec les contraintes de site et l'intention communale à construire : afin de préparer ces échanges et d'arrêter des principes d'aménagement, le S.M.A.D.E.S.E.P. s'est attaché, préalablement à ces séances, à mettre en forme au plan graphique (esquisses de projet) les propositions collectées.
4. Août/septembre 2023 : synthèse et chiffrage des propositions par secteur (dans le cadre d'un travail de cohérence global à l'échelle du lac), avec possible retour auprès de nos partenaires institutionnels. Ce travail a réclamé un délai supplémentaire jusqu'à la fin octobre, notamment du fait d'études externalisées pour lesquelles les esquisses et chiffrages n'étaient pas finalisés.
5. Novembre 2023 : présentation publique et approbation par le Comité syndical du plan de développement résilient identifiant 85 opérations pour près de 33 millions d'euros HT de budget prévisionnel.
6. Janvier/juillet 2024 : présentation des 18,55 M€ de priorités proposées à 5 ans auprès des structures membres et grands partenaires financeurs du syndicat mixte ; identification des freins techniques et juridiques sur ces mêmes priorités ; mise en œuvre d'études et d'expérimentations préalables précisant le contenu des projets.

(Hélène GARCIER RICHAUD, Christophe PERNIN, Elisabeth JACQUES, Jean-Michel TRON rejoignent la séance)

Le S.M.A.D.E.S.E.P. a tâché sur cette dernière phase d'évaluer les possibilités de financement de ses structures membres et des grands partenaires institutionnels, et de croiser à cette capacité budgétaire les prérequis techniques et réglementaires des opérations arrêtées, priorisées par délibération 2023-36 autour de la question

## S.M.A.D.E.S.E.P.

Syndicat Mixte d'Aménagement et de Développement de Serre-Ponçon



de l'adaptation au marnage des plages et des ports publics : si aucun partenaire n'envisage de contractualiser son soutien financier, les 18,55 M€ de priorités listées dans le Rapport d'Orientation Budgétaire 2024 (pour 16,25 M€ d'opérations à financer) ont recueilli un assentiment de principe pour une réalisation sur une période de 5 ans. Cet exercice difficile de planification n'en demeure pas moins important en permettant à chaque financeur de disposer d'une lisibilité sur l'effort d'investissement à produire, son lissage annuel et la garantie qu'il apporte de décliner une politique publique d'aménagement concertée et cohérente sur l'ensemble du lac de Serre-Ponçon.

Afin d'y parvenir dans les meilleures conditions, le Président rapporte les éléments de cadrage retenus par le Bureau du 23 septembre 2024. Ces principes visent à permettre au Comité syndical d'organiser au mieux la programmation des 16,25 M€ de projets sur les 5 exercices à venir, qui constitue l'objectif de la présente délibération.

1. La programmation issue du débat de ce jour correspond à **l'attendu souhaité** par le S.M.A.D.E.S.E.P. : **la programmation définitive** découlera des possibilités budgétaires des partenaires financeurs du plan de résilience (possibilités financières que le Président se propose de recueillir avant la fin de l'année) ;
2. Dans la mesure où aucune contractualisation financière n'est envisagée, **cette programmation pourra être librement modifiée par le Comité syndical** à tout moment sur les 5 prochaines années, en fonction des **opportunités de financement** qui rendraient possible la réalisation immédiate d'opérations pourtant considérées comme « moins prioritaires » ou en fonction d'éléments qui, inconnus à ce jour, rendraient prioritaires des opérations qui ne le seraient pas aujourd'hui.
3. Sur les 16,25 M€ à programmer sur 5 ans, 825 000 €HT devraient être favorablement accompagnés par la Région SUD dès la fin de cet exercice 2024. Les délais de financement, d'autorisation administrative et de commande publique, n'autoriseraient à priori pas la programmation de travaux nautiques pour l'été 2025, ces réalisations restant contraintes par des cotes basses du lac (généralement connues entre janvier et mai). De la même manière, le dossier « pisciculture » a vocation à être autofinancé par emprunt (ce dernier devant être remboursé par les loyers de l'exploitant) : les 2,88 M€HT (dont 30% d'emprunt) pourront donc être librement prévus au cours des 5 années de programmation. Le Comité syndical se doit donc d'organiser la programmation de **12,545 M€ entre l'exercice 2025-26 et 2029-30**, soit **2,51 M€/an environ**.
4. Afin de bénéficier d'une certaine souplesse dans les arbitrages à rendre, il est proposé un **écart annuel de +/-20%**, pour une programmation annuelle oscillant donc entre 2 et 3 M€/an.
5. L'expérience douloureuse du marnage estival connu en 2022 amène à travailler en priorité sur **l'aménagement des plages balnéaires** pour les adapter à des marnages plus importants : si l'activité nautique a tout autant souffert au cours de cet été, il semble utile de débuter la réalisation du plan de résilience par les travaux qui concernent le plus grand nombre à travers une utilisation « gratuite » des espaces ainsi nouvellement créés.
6. Une grande attention devra être portée aux **équilibres territoriaux et thématiques** des programmations annuelles (1 thème voire 1 projet par EPCI minimum par an). De la même manière, **la cohérence et la complémentarité d'actions** intimement liées seront autant que possible préservées (comme les plages et le fonctionnement des sanitaires/parkings qui les desservent).
7. La technicité et la complexité juridique de certaines opérations devront conduire à **privilégier leur programmation en fin de période**, afin de préparer au mieux leur réalisation (exemple de la création de voies routières dans la bande littorale des 100m).
8. Enfin, plus que le coût des projets, le nombre d'opérations prévues annuellement devra être compatible avec la **capacité de portage technique** mobilisable par le S.M.A.D.E.S.E.P.

Il est proposé aux membres du syndicat de répartir les projets sur les 5 périodes principales, plus la période 2024-2025.

(J. BONNAFOUX rejoint la séance)

**Adoptée à l'unanimité**

**DEB 2024-42 : Demande de subventions relatives à la valorisation de 3 sites patrimoniaux**

Le Président rappelle que le plan de résilience du lac de Serre-Ponçon, défini au niveau du champ de ses priorités opérationnelles par délibération n°2023-36 du 8 novembre 2023, intègre différents projets répartis en trois ambitions stratégiques. « La lutte contre le réchauffement climatique », prévoit ainsi, dans le cadre de l'axe A (Développer et Préserver l'environnement), la conception d'espaces de médiation environnementale et patrimoniale (Action 1.A.3).

Le Président constate que cette action bénéficie aujourd’hui d’études de maîtrise d’œuvre externalisées, qui, décidées par le Comité syndical par délibération du 3 décembre 2021, permettent de projeter très rapidement des travaux à caractère opérationnel. Ces études ont été validées par les Communes sur lesquelles elles ont respectivement portées. Il s’agit ainsi de :

- Valoriser l'ancien lit de la Durance, sur la Commune d'Embrun, en zone ludo-environnementale intégrant des espaces de loisirs et des aménagements de mise en valeur de la faune et de la flore ;
  - Aménager une « île aux oiseaux » à vocation touristique et pédagogique, sur la Commune de Savines-le-Lac, pour en faire un lieu notamment destiné à la découverte de l'avifaune sauvage du lac de Serre-Ponçon ;
  - Mettre en valeur l'ancien village d'Ubaye, sur la Commune du Lauzet-Ubaye, en créer une scénographie explicative relative au village englouti de Serre-Ponçon dans un souci de devoir de mémoire et de valorisation de son patrimoine culturel et historique pour les générations futures.

L'évaluation budgétaire de ces trois aménagements se décline comme suivant :

- Site d'Embrun (5 ha) : aménagements paysagers (création d'un cheminement, « variante » du tour du plan d'eau, création d'espaces de détente, installation de mobiliers en bois, panneaux d'interprétation de la ripisylve...) pour 205 K€HT ;
  - Site de Savines-le-Lac (1,2 ha) : valorisation de « l'île aux oiseaux » (modules d'interprétation autour des questions torrentielles [confluence du Réallon], des chiroptères [pont de Savines-le-Lac], des oiseaux migrateurs [lien avec la zone du Liou], des espèces piscicoles [frayères de la fédération de pêche et étang de reproduction derrière la voie ferrée]) pour 230 K€HT ;
  - Cimetière d'Ubaye (1,5 ha) : aménagements extérieurs visant à l'interprétation de l'ancien village d'Ubaye, stationnement, accès PMR, éléments scénographiques (maquette virtuelle et physique, œuvres artistiques permettant le jalonnement dans l'ancien village détruit) pour 375 K€HT.

Compte-tenu d'un calendrier de réalisation encore non précisé au niveau des aménagements nautiques (plages et ports) et de l'absence de lisibilité financière sur le soutien escompté sur ces probables priorités, le Président suggère de présenter ces dossiers auprès des grands partenaires financeurs de l'Etat et la Région, afin de ne pas faire de 2025 une année « blanche » de réalisations. Il précise également que l'autofinancement résiduel de ces opérations a vocation à se placer dans le cadre de l'article 12.4 des nouveaux statuts du S.M.A.D.E.S.E.P., en partant d'un principe de cofinancement à parts égales entre l'EPCI bénéficiaire et le Département sur lequel l'aménagement est projeté.

Recettes (€)		Dépenses (€ HT)	
Région SUD (40.60%)	335 000,00 €	Aménagements paysagers aux abords de la Durance (Embrun)	210 000,00 €
Etat (39.40%)	325 000,00 €	Valorisation de « l'île aux oiseaux » (Savines-le-Lac)	235 000,00 €
Autofinancement du S.M.A.D.E.S.E.P. (20%), dont :	165 000,00 €		
<i>Département des Hautes-Alpes</i>	44 500,00 €	Interprétation et protection du cimetière d'Ubaye (Le Lauzet-Ubaye)	380 000,00 €
<i>Département des Alpes de Haute-Provence</i>	38 000,00 €		
<i>EPCI de Serre-Ponçon</i>	44 500,00 €		
<i>EPCI de la Vallée de l'Ubaye – Serre-Ponçon</i>	38 000,00 €		
<b>Total</b>	<b>825 000,00 €</b>		<b>Total</b>
			<b>825 000,00 €</b>

#### **Adoptée à l'unanimité**

**DEB 2024-43 : Renouvellement du poste de maître d'œuvre – Plan de résilience de Serre-Ponçon**

Le Président rappelle la délibération n°2023-45 du 8 novembre 2023 par laquelle le Comité syndical l'autoriser à renouveler pour un an le contrat du personnel chargé d'une mission générale de maîtrise d'œuvre au service de la construction du plan de résilience de Serre-Ponçon.

Il constate aujourd'hui que cette démarche est en voie de finalisation, au moins pour ce qui concerne ses priorités pour les 5 à 6 prochaines années. Si la mise en œuvre de ces actions nécessite à l'évidence de renforcer notre capacité de suivi, le Président considère également comme pertinent de pouvoir maintenir une ingénierie interne permettant d'assumer la maîtrise d'œuvre de certains chantiers, plus vite et à moindre coût (sanitaires publics, poste de secours, extension limitée de certains bâtiments, petits aménagements de qualification de l'accueil).

Aussi, il propose à l'assemblée de prévoir le renouvellement de ce poste, au regard de la charge de travail supplémentaire et de l'intérêt stratégique à pouvoir disposer de cette ingénierie spécifique. Si la proposition de renouvellement porte sur un temps plein, il précise que la présence effective du personnel sera d'un commun accord limitée à 80% d'un ETP, ce qui semble à peu près convenir aux besoins de la structure.

**Adoptée à l'unanimité**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30

**Le Président,**

  
The stamp is circular with the text "SYNDICAT MIXTE D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DE SERRE PONÇON" around the perimeter. In the center, there is a small illustration of a landscape scene.

